



MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 29 mars, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Alain BORDAGE, Christelle GERODOLLE, Christophe NAUD, Suzette AUZANNET, Diana OBADIA, Gilles MEUNIER, Nathalie LIEVENS arrivée à 22h00), Hervé PARTHENAY, Nicolas PORTIER, Jean-Paul SAINTON, Catherine BROUSSARD, Laurence FESTINO, Damien GALLES, Marina CAPPELLAZZO, Loïc HERVE.

Absents excusés : Nadine ROLLANDEAU (pouvoir donné à Christophe BILLEROT), Sandra BONNIN LEGRAND (pouvoir donné à Estelle DRILLAUD GAUVIN), Nathalie LIEVENS (pouvoir donné à Estelle DRILLAUD GAUVIN) arrivée à 22h00.

Secrétaire de Séance : Catherine BROUSSARD
Date de convocation et d'affichage : 24/03/2022

Mme Florence XHAARD, conseillère aux décideurs locaux des finances publiques a présenté une analyse technique des finances de la collectivité depuis 5 ans. Il en résulte que la commune a effectué un important travail de désendettement depuis 2017 avec une baisse de 33 % du taux d'endettement. Aujourd'hui le seuil de désendettement est de 2.5 ans alors qu'il était de plus de 10 ans en 2017. Les dépenses de fonctionnement sont également maîtrisées avec une baisse d'environ 8 % en 2021 et une augmentation des produits de fonctionnement de 2.5 %. Les finances de la collectivité sont saines.

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 3 février 2022

Le compte rendu du 3 février 2022 est approuvé avec 2 abstentions de M Christophe NAUD et Mme Catherine BROUSSARD.

II - Délibérations

1) VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021 et COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Commune

M Christophe NAUD, adjoint en charge des finances, rappelle que le compte de gestion 2021 est établi par le Trésorier de St Maixent l'Ecole à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion 2021, établi et transmis par M DARBON, receveur, est conforme au compte administratif 2021 de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2021 du Maire et les écritures du compte de gestion 2021 du receveur municipal,

M Christophe NAUD présente également les résultats du compte administratif 2021 concordant avec le compte de gestion 2021.

Mme Florence XHAARD précise que c'est la dernière année que le conseil municipal vote un compte administratif et un compte de gestion, puisqu'en 2023, c'est le compte financier unique qu'il

faudra adopter. Ce document budgétaire réunit le compte administratif et le compte de gestion en un seul document.

Après sortie réglementaire du Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice**
- **DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**
- **D'APPROUVER et ARRETER les résultats 2021 du compte administratif ci-dessous**
- **D'AUTORISER le Maire à signer le compte de gestion 2021**

RESULTATS EXERCICE 2021

EXERCICE 2021				
DEPENSES NETTES				
FONCTIONNEMENT	834 559.74			
INVESTISSEMENT	326 194.99			
RECETTES NETTES				
FONCTIONNEMENT	1 099 355.49			
INVESTISSEMENT	237 845.09			
RESULTATS 2021				
FONCTIONNEMENT	264 795.75			
INVESTISSEMENT	-88 349.90			
	CLOTURE 2020	AFFECTE A L'INVEST EN 2021	RESULTATS 2021	CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	-60 366.47		-88 349.90	- 148 716.37
FONCTIONNEMENT	482 184.99	140 594.47	264 795.75	606 386.27

Reste à réaliser :

Dépenses : 397 700 €

Recettes : 232 550 €

Lotissement Plaine du Peu III

M Christophe NAUD, adjoint en charge des finances, rappelle que le compte de gestion 2021 est établi par le Trésorier de St Maixent l'Ecole à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion 2021, établi et transmis par M DARBON, receveur, est conforme au compte administratif 2021 de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2021 du Maire et les écritures du compte de gestion 2021 du receveur municipal.

M Christophe NAUD présente également les résultats du compte administratif 2021 concordant avec le compte de gestion 2021.

Après sortie réglementaire du Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget Lotissement Plaine du Peu III, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget Lotissement Plaine du Peu III pour le même exercice.**
- **DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**
- **D'APPROUVER et ARRETER les résultats 2021 du compte administratif ci-dessous**
- **D'AUTORISER le Maire à signer le compte de gestion 2021 du budget Lotissement Plaine du Peu III.**

Résultats exercice 2021

EXERCICE 2021				
DEPENSES				
FONCTIONNEMENT	6 420.00			
INVESTISSEMENT	0.00			
RECETTES				
FONCTIONNEMENT	0.00			
INVESTISSEMENT	0.00			
RESULTATS				
FONCTIONNEMENT	-6 420.00			
INVESTISSEMENT	0.00			
	CLOTURE 2020	AFFECTE A L'INVEST EN 2021	RESULTATS 2021	CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	- 29 320.73		0.00	-29 320,73
FONCTIONNEMENT	6 420,27	0,00	-6 420.00	-0.27

Bar Restaurant

M Christophe NAUD, adjoint en charge des finances, rappelle que le compte de gestion 2021 est établi par le Trésorier de St Maixent l'Ecole à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion 2021, établi et transmis par M DARBON, receveur, est conforme au compte administratif 2021 de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2021 du Maire et les écritures du compte de gestion 2021 du receveur municipal.

M Christophe NAUD présente également les résultats du compte administratif 2021 concordant avec le compte de gestion 2021.

Après sortie règlementaire du Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget Bar Restaurant communal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget Bar Restaurant communal pour le même exercice.**
- **DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**
- **D'APPROUVER et ARRETER les résultats 2021 du compte administratif ci-dessous**
- **D'AUTORISER le Maire à signer le compte de gestion 2021 du budget Bar Restaurant communal**

EXERCICE 2021				
DEPENSES				
FONCTIONNEMENT	9 558.69			
INVESTISSEMENT	10 019.33			
RECETTES				
FONCTIONNEMENT	8 246.52			
INVESTISSEMENT	6 820.72			
RESULTATS				
FONCTIONNEMENT	-1 312.17			
INVESTISSEMENT	-3 198.61			
	CLOTURE 2020	AFFECTE A L'INVEST EN 2021	RESULTATS 2021	CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	14 543,27		-3 198.61	14 245.81
FONCTIONNEMENT	3 172,88	0,00	-1 312.17	387.87

2) VOTE DES TAUX 2022

M le Maire rappelle qu'en 2021 le conseil municipal avait fait le choix d'augmenter les taux, permettant ainsi de maintenir une dynamique fiscale douce mais continue et un niveau de recettes répondant le mieux possible aux projets communaux.

Cette année, la communauté de communes a décidé d'augmenter ses taux et les bases des valeurs locatives ont subi une belle progression en 2022 (+ de 4 % environ pour la commune) ce qui signifie que sans augmenter les taux, la collectivité devrait percevoir une recette fiscale de 20 000 euros supplémentaires.

Compte tenu de ces éléments, ajoutés à la crise sanitaire, l'augmentation considérable des charges incompressibles pour les habitants type essence, électricité etc... M le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année et de les maintenir :

Pour la TFB : 32.09 %

Pour la TFNB : 47.23 %

Après échange au sein du Conseil Municipal, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des taux 2022 suivants :

- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) : 32.09 %**
- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB) : 47.23 %**

3) BUDGETS PRIMITIFS 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Commune

M le Maire présente les orientations générales du budget primitif 2022 indiquant que le vote du Budget est un évènement important dans l'année. Il permet de poursuivre les projets de la mandature tout en assurant une gestion maîtrisée du denier public.

Cette année l'objectif pour le budget principal est de terminer les projets amorcés l'année dernière avec des restes à réaliser importants dont principalement :

- **Les cuisines communales 300 000 € TTC**
- **Finaliser l'achat du tracto 102 000 € TTC**
- **Achever les installations numériques de l'école 20 000 €**

Et amorcer les nouveaux projets :

- **RD 611 et 737 avec une provision de 280 000 € pour 2022, projet d'envergure de la mandature financé entre autres par un emprunt de 300 000 € afin de préserver la trésorerie de la collectivité.**
- **Poursuivre les installations d'éclairage public notamment aux sablons comme cela avait été promis.**
- **Création d'un city stade**
- **Quelques équipements cantine et travaux de voirie.**

Ce budget a aussi vocation à maintenir un taux de désendettement autour de 4 ans maximum sachant que le seuil d'alerte est autour de 9 ans pour une commune et garantir la même capacité d'emprunt pour la mandature à suivre.

Maintenir un fonds de roulement autour de 400 000 € et une caf brute supérieure à 200 000 €.

En terme de recettes, l'objectif est de poursuivre une dynamique fiscale permettant de répondre aux besoins financiers de la collectivité tout en prenant en compte les difficultés des habitants : crise sanitaire, augmentation des coûts de l'énergie... c'est la raison pour laquelle il est choisi de ne pas augmenter les taux cette année.

D'une manière générale, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une attention approfondie (avec un résultat très positif en 2021, 606 000 € à la clôture d'exercice soit 120 000 € de plus qu'en 2020) et les recettes ne sont pas exagérées afin de garantir un budget sincère.

La partie investissement est dynamique mais prudente puisqu'aucunes subventions possibles pour les projets à venir ne sont inscrites au budget sans les notifications d'octroi.

Pour 2022 la section de fonctionnement s'équilibre avec 1 370 869.90 € et la section d'investissement avec 1 232 407.98 €.

Concernant le **budget lotissement**, il sera clos cette année puisque les 2 dernières parcelles sont vendues. Un excédent versé au budget principal à raison de 18 000 €

Concernant le **bar restaurant**, l'idée est de clôturer ce budget fin 2022 afin de l'intégrer au budget principal pour en faciliter la gestion comptable. Sur ce bâtiment, il est prévu des travaux au niveau de la terrasse. Il s'équilibre en section de fonctionnement avec 9 194.87 € et en section d'investissement : 20 545.96 €.

M Christophe NAUD présente dans le détail la proposition de budget primitif 2022 pour la commune, préparée en commission finances.

Après échanges et débats sur ce budget 2022 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le budget primitif 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 1 370 869.90 € et en investissement pour un montant de 1 232 407.98 €.**

Affectation du résultat Commune

M le Maire propose l'affectation du résultat suivant pour 2022 :

❖	Résultat de fonctionnement 2021	264 795.75
	Report 2020	<u>341 590.52</u>
	Résultat à affecter	606 386.27 €
❖	Résultat d'investissement 2021	- 88 349.90
	Report 2020	- 60 366.47
	Restes à réaliser Dépenses	397 700.00
	Restes à réaliser Recettes	<u>232 550.00</u>
	Besoin de Financement	313 866.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'affectation suivante :

❖	Dotation aux réserves (1068)	313 866.37 €
❖	Report à nouveau	<u>292 519.90 €</u>
❖	Total (égal au montant à affecter)	606 386.27 €

Budget Lotissement Plaine du Peu III

M Christophe NAUD présente le budget primitif 2022 pour le Lotissement de la Plaine du Peu III. Il rappelle que ce budget est un budget de stocks. Il devrait être clôturé dans l'année puisque les 2 dernières parcelles sont vendues.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le budget primitif 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 48 000.27 € et en investissement pour un montant de 29 320.73 €.**

Budget Bar – Restaurant

M Christophe NAUD présente le budget primitif 2022 pour le Bar-Restaurant.

Il rappelle qu'il a été installé la climatisation et la rénovation de la façade en 2021. Il indique également que les loyers ont été exonérés une partie de l'année compte tenu de l'impossibilité, pour le gérant, de pouvoir ouvrir son restaurant dans des conditions normales.

Ce budget sera clôturé en fin d'année afin d'être intégré au budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le budget primitif 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 9191.87 € et en investissement pour un montant de 20 545.96 €.**

4) SUBVENTIONS 2022

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN présente la proposition d'octroi des subventions travaillée en commission culture et communication et au regard des demandes et de la complétude des dossiers reçus en mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ASSOCIATIONS	BUDGET 2022	ASSOCIATIONS	BUDGET 2022
Amicales du 3 ^{ème} âge	150.00	Gym Saint Maixent	100.00
Akro D'Scène	150.00	Les amis de l'hôpital	150.00
Les Fines Aiguilles	250.00	Les amis du cambouis	50.00
Conseil Parents Elèves	1500.00	AS Collège Denfert Rochereau	100.00
Coopérative Scolaire	6575.00	Comité des foires	50.00
Cyclo Club Nanteuillais	350.00	Mot à mot	150,00
Les Amis de la TSF	150.00	Assoc Conciliateurs Justice	300,00
Loisirs Nanteuil Activités	150.00	Secours catastrophe français Ukraine	50,00
Nanteuil VTT Passion	730.00	Resto du cœur	50.00
Société Chasse ACCA	150.00	Institut Pasteur	50.00
Val de Saivre Animation	150.00	France Alzheimer	50.00
Vallée des Quadeurs	150.00	Comité USEP	420,00
Aide étudiant	200.00	UDAF	170,00
Villenfolie	330.00	Secours populaire	50.00
Le Licol Blanc	150.00	Fond dept aide aux jeunes	100.00
FC Ste Eanne Salles	150.00	Fondation de France	50.00
Hand Ball Mothais	100.00	Total subventions 2022	13 325 €

➤ **De valider le tableau d'octroi des subventions 2022 tel que proposé.**

5) **DEVIS PLUS-VALUE MTL**

Dans le cadre du projet de travaux MTL, cuisines communales, M le Maire a constaté lors des travaux qu'il y avait un risque d'infiltration d'eau au niveau d'une couverture si l'extension était conservée telle que proposée initialement. Deux couvertures se chevauchant, il est possible qu'avec le temps et si la gouttière finit par se boucher (elle n'est visible qu'en montant sur la toiture), l'eau s'infiltrerait dans le mur mitoyen. M le Maire propose de mettre ces deux couvertures au même niveau afin d'éviter ces désagréments dans le temps.

Pour le lot 2, charpente, cela engendre une plus-value de 985.27 € TTC et pour le lot 7, étanchéité une plus-value de 1 683.60 € TTC.

Enfin, il y a également une modification du matériel cuisine (en électrique à la place du gaz). Cette modification entraîne une plus-value de 2 247.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **De valider les 3 plus-values telles que proposées.**

6) **VENTE VEHICULE**

M le Maire propose la vente du tracto-pelle caterpillar ref 428C appartenant à la commune au prix de 24 500 €. Ce tracteur est remplacé par le nouveau tractopelle qui devrait être livré courant avril. Le tracteur a trouvé acquéreur. C'est l'entreprise Transport Splingart de CASTETS qui achète ce matériel.

Pour information : Il est également proposé de vendre la balayeuse au prix de 4 600 € et une ancienne « épareuse » au prix de 7 000 € mais pour l'instant il n'y a aucun acheteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **De valider la vente du tracto-pelle caterpillar ref 428C au prix de 24 500 €.**

7) GROUPEMENT TRANSPORT

M le Maire expose qu'un marché public de prestation de transports d'élèves va être mis en place à compter du 1^{er} mai 2022. Dans un souci de rationalisation de la commande publique, il est proposé de mutualiser ce besoin avec la Communauté de Communes ainsi que les communes du territoire intéressées.

A cette fin, il est nécessaire de formaliser la création d'un groupement de commandes, auquel la commune adhèrera à compter du 1^{er} mai 2022.

M le Maire présente la convention constitutive du groupement de commandes qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, et prévoit notamment la désignation de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle exercera les missions suivantes :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- Définir et recenser les besoins,
- Elaborer le DCE,
- Soumettre le DCE aux membres du groupement pour validation,
- Assurer la rédaction et l'envoi des avis d'appel public à la concurrence,
- Gérer le profil acheteur et la plateforme permettant la dématérialisation des offres, le cas échéant,
- Rédiger et envoyer les éventuelles demandes de précisions aux candidats,
- Analyser les offres reçues et préparer le rapport d'analyse des offres,
- Rédiger et envoyer les lettres de rejet aux soumissionnaires non retenus,
- Rédiger le rapport de présentation, le cas échéant
- Transmettre le marché en préfecture pour contrôle de la légalité, le cas échéant,
- Signer et notifier le marché,
- Procéder à la publication des avis d'attribution, le cas échéant,
- Adresser une copie du marché notifié à chacun des membres du groupement afin d'en permettre l'exécution,
- Rédiger, signer, et notifier les éventuels avenants,
- Représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation du marché.

Chaque membre procèdera ensuite à l'exécution financière et technique du marché pour la partie des prestations lui incombant : émission du bon de commande, vérification du service fait, règlement des factures.

Chaque membre s'engage à exécuter sa part de marché avec le titulaire du marché conclu en groupement de commandes, conformément à l'étendue de son besoin exprimé avant la publication de l'Avis d'Appel public à la Concurrence. Pour la commune de Nanteuil, le besoin s'élève à 8 trajets pour la médiathèque et entre 7 et 14 trajets pour le centre aquatique Aqua Severa.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'AUTORISER M le Maire à signer l'adhésion au groupement de commandes pour la prestation de transport d'élèves, à compter du 1^{er} mai 2022***

8) GROUPEMENT PERSONNEL SCOLAIRE

Par délibération n°2014-13-11 en date du 17 décembre 2014, le Conseil communautaire du Haut Val de Sèvre avait décidé la création d'un service commun « Gestion des personnels scolaires » (G.P.S.) dont les missions étaient les suivantes :

- ❖ Assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants,
- ❖ Entretien des locaux scolaires,
- ❖ Restauration scolaire.

Par la suite, ces missions ont été étendues et ont inclus :

- ❖ Garderie périscolaire,
- ❖ Temps d'Activités Périscolaires (TAPS),
- ❖ Transport scolaire.

La convention conclue entre la communauté de communes du Haut Val de Sèvre et la commune de avait pour terme le 31 décembre 2021.

Un travail a été engagé afin de pouvoir proposer une nouvelle génération de convention d'adhésion au service commune. Afin de prendre le temps de réfléchir sur les adaptations à apporter aux conventions initiales dans le cadre d'une démarche partenariale associant les communes et la communauté de communes, il paraît opportun de proroger les conventions actuelles jusqu'au 30 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CONCLURE avec la communauté de communes du Haut Val de Sèvre un avenant tel qu'annexé à la présente,**

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Culture et communication

La Grande Lessive

La manifestation culturelle « La grande Lessive » s'est déroulée le week-end dernier. Cette manifestation portée par la communauté de communes a été bien suivie par les collectivités du territoire. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN partage les photos de la production de Nanteuil et de l'étendage du Mail à Saint Maixent L'Ecole. Elle remercie les personnes qui ont participé à ce projet, sur Nanteuil, notamment le service technique.



Festival Traverse

Le Festival Traverse aura lieu cette année du 19 au 24 juillet 2022. Nanteuil accueillera un spectacle sous la forme d'une balade contée, intitulé « Murmures d'Ecorces » le mardi 19 juillet à 18h00. Le mardi, mercredi et jeudi les spectacles auront lieu dans les communes du territoire ayant souhaité participer à cette manifestation et le Week-end, c'est au siloscope de Cherveux que le festival se poursuivra.

Campagne de stérilisation 2022

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN informe de la progression de cette campagne 2022 (bas de Lavault et cité Grand Champ). Sur 3 semaines (soit 3 jours de trappage) 2 chats ont été stérilisés dont un mâle et une femelle. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN remercie particulièrement Mme Nathalie LIEVENS et Mme Sandra BONNIN LEGRAND présentes dans le cadre de cette campagne.

2) Environnement et aménagement

Travaux réalisés par les services techniques

M Alain BORDAGE expose les travaux réalisés par les agents ces dernières semaines :

- Remplacement des grilles derrière les buts du stade
- Reprise des escaliers au niveau du théâtre de verdure, site de la MTL
- Le ponçage et la peinture du bâtiment 13 ont été réalisés
- Le démontage des cuisines de la MTL est fait
- Nettoyage des panneaux de signalisation
- Peinture des bornes incendie
- Changement des tuiles de la toiture cantine
- Semis de jachères fleuries sur plusieurs sites donc le terrain derrière la mairie
- Installation des panneaux électoraux



Travaux réalisés par les entreprises

M Alain BORDAGE fait part des travaux réalisés par les entreprises ces dernières semaines :

- Le broyage des déchets verts a été réalisés par le SMC
- Les pneus ont été évacués par le SMC
- Plusieurs travaux de voirie sont achevés (impasse périscolaire, chemin des eaux, grands champs et rue de la Moussaille)
- Les travaux à la MTL concernant les cuisines communales se poursuivent.

3) Vivre ensemble

Réunion du 31/03/2022

Mme Christelle GERODOLLE indique que la réunion du 31 mars concernant le dispositif « voisins vigilants », en présence de la gendarmerie, est annulée compte tenu de la période électorale et des obligations de réserve. La réunion sera reportée.

Repas des aînés

Le repas des aînés est prévu le 7 mai prochain. La mise en place sera faite le vendredi à partir de 14h30. Les fleurs sur les tables seront replantées sur la commune. Les menus seront illustrés par les enfants de l'école.

Commission vivre ensemble du 17/03/2022

Le repas est prévu le 13 juillet 2022. Une régie temporaire sera créée pour l'occasion. Il n'y aura pas de buvette ni de bal. Le prix du repas est proposé à 10 € comme les années précédentes.

Le p'tit marché nanteuillais aura lieu le 28 août 2022. Il y aura également un repas de proposé avec une régie temporaire.

Mme Christelle GERODOLLE indique que le 1^{er} bouquet de fleurs a été offert aux 1^{er} mariés de l'année.

4) Développement local et ressources

M Christophe NAUD indique que de nombreuses actualités sont toujours diffusées sur le site Internet. Concernant l'application Intramuros, il y a à ce jour 163 abonnés, c'est encore peu. M Christophe NAUD demande à l'ensemble du conseil municipal de ne pas hésiter à inviter la population à installer cette application très pratique et riche en information sur le territoire.

5) Enfance et jeunesse

Conseil d'école du 15/03/2022

Mme Suzette AUZANNET informe des effectifs prévisionnels 2022-2023. Il y a 15 élèves de CM2 qui quittent l'établissement alors que 13 enfants en petite section arrivent. Compte tenu des mouvements de population durant l'été (les militaires entre autre) il est probable que les inscriptions 2022-2023 à venir soient revues à la hausse.

Le 23 juin aura lieu l'exposition de photos à la MTL de 16h30 à 20h00.

Préparation rentrée 2022-2023

Les documents de rentrée scolaire 2022-2023 ont été retravaillés par Mme Suzette AUZANNET en collaboration avec le service administratif de la mairie et la directrice de l'école. Le fonctionnement a été simplifié et le contenu revu tout en restant conforme avec la législation.

Informations diverses

Mme Claudie POUPINNOT prend sa retraite le 31 mars 2022.

M Damien GALLES indique qu'il y a toujours des problèmes de parking au niveau de l'école et en particulier au niveau périscolaire. M Alain BORDAGE indique qu'il est difficile d'augmenter les places actuellement mais qu'il se rendra sur place afin d'étudier toutes les options possibles.

Le Projet Alimentaire Territorial se poursuit positivement.

IV- Questions diverses

Permanences élections

Le tableau de permanence des élections pour les présidentielles 2022 est présenté à l'ensemble du conseil municipal afin de permettre aux conseillers de se positionner sur ces permanences.

Tarifs MTL

M le Maire informe que les tarifs de location de la MTL ont été réajustés lors des dernières locations compte tenu des désagréments causés aux utilisateurs durant la période de travaux (absence de chauffage, absence de cuisine etc...).

Fin du Conseil Municipal à 22H30